

Extrait du procès-verbal

Séance du : 2 mai 2022
Présidente : Mme Valérie MAUSNER LEGER
Rapport sur : Préavis N° 2022/37
Rapporteur : M. Pierre GIRARD

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis N° 2022/37 concernant la reprise des tâches communales déléguées aux établissements scolaires par la Ville,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

1. de prendre acte de la reprise des tâches communales déléguées aux établissements scolaires par la Ville ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 110'000.- charges comprises au budget 2022, en augmentation du compte N° 710.3011 – *Traitements* et suivants afin de financer la création d'un poste administratif à 100% au sein du Service de la cohésion sociale ;
3. de prendre acte que ce crédit sera utilisé prorata temporis sur l'exercice 2022, une entrée en fonction au 1^{er} août 2022 étant visée ;
4. de prendre acte que la Municipalité inscrira ce montant aux budgets 2023 et suivants ;
5. de prendre acte que l'entier de ces dépenses supplémentaires sera entièrement compensé par une non-dépense de plus de CHF 140'000.- aux comptes N° 510/525/526.3512.00 - *Participation versée au Canton pour tâches communales*.

Les conclusions du préavis sont acceptées par 85 oui et 1 abstention.

Pour extrait conforme levé le 3 mai 2022.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

La Présidente :

La Secrétaire :

